

ADMINISTRATEURS

J.C. GERMAIN
J. DREVETON
F. MORETTI
P. GERMAIN

MANDATAIRES

L. PACIELLO
S. DUPLEX
O. GERMAIN
N. SEGUIN
G. ARBONA
S. RIEU
J.D. DREVETON
L. MARTINOT

ASSOCIATION ŒUVRE DE LA COMMUNAUTE INVITATION A LA VIE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2020

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite au tableau de l'Ordre de la Région de Marseille
et sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes - CRCC de Montpellier - Nîmes

S.A. au capital de 250 000 euros - RCS Avignon 70 B 9 - Siret 702 620 097 00023 - APE 6920Z - TVA : FR 57 702 620 097

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/12/2020

ŒUVRE DE LA COMMUNAUTE INVITATION A LA VIE
Association
19 Boulevard Champfleury
84000 AVIGNON

Mesdames, Messieurs

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 25 janvier 2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport, et présentant les caractéristiques suivantes :

- Excédent 13 345 €
- Total de bilan..... 109 784 €
- Total produits d'exploitation 351 674 €

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association ŒUVRE DE LA COMMUNAUTE INVITATION A LA VIE à la fin de cet exercice.

II- Fondement de l'opinion

ü Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Ü Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Ü Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 7 de l'annexe concernant la dette liée à un redressement fiscal antérieur.

III - Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Ü Règles et principes comptables

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - Vérification du rapport financier et des autres documents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

V - Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI - Responsabilités du Commissaire aux Comptes relative à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permette de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

S.A. J. CAUSSE & ASSOCIÉS

SEGUIN Nathalie

Commissaire aux Comptes Associée

A Avignon,

Annexés au présent rapport :
Comptes annuels de l'exercice.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

ACTIF	VALEUR BRUTE	AMORT. OU PROVISIONS	VALEUR NETTE	31/12/2019	PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
Actif immobilisé					Capitaux propres		
Immobilisations corporelles					Report à nouveau	72 061	64 975
Agencements installations	21 000	21 000	0	867	Résultat de l'exercice	13 345	7 087
Matériel	1 009	1 009	0	0			
Matériel de bureau et informatique	29 389	28 828	561	693			
Mobilier de bureau	9 251	9 251	0	0		85 406	72 061
	60 649	60 088	561	1 560			
Immobilisations financières							
Titres de participation IVI Diffusion	100		100	100			
Dépôts et cautionnements	27 916		27 916	26 166			
total actif immobilisé	88 665	60 088	28 577	27 826			
Actif circulant							
Stock chroniques				0	Dettes		
IVI DIFFUSION	11 000		11 000	12 000			
IVI INTERNATIONAL	3 125		3 125	3 660	Fournisseurs	8 842	11 012
Fournisseur débiteur (loyers JANVIER 2021)			20 822				
Produits à recevoir	3 936		3 936	6 163			
Banque postale	15 918		15 918	20 050	Dettes fiscales et sociales	12 810	12 402
Banque postale Livret A	2		2	2			
Banque Populaire	2 625		2 625	1 684		21 652	23 414
Caisse	15 342		15 342	14 746			
total actif circulant	51 947	0	72 769	58 304			
Autres							
Charges constatées d'avance	8 150		8 150	12 472	Produits constatés d'avance	2 026	3 127
Charges constatées d'avance GR	288		288		Produits constatés d'avance GR	700	
TOTAL ACTIF	140 900	60 088	109 784	98 602	TOTAL PASSIF	109 784	98 602

COMPTE DE RESULTATS AU 31/12/2020

CHARGES	2019	2020	PRODUITS	2019	2020
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
<u>Achats de marchandises</u>	0	0	<u>VENTES DE MARCHANDISES</u>		
			VENTES DIVERSES LIVRES TRIADE ETC...	542	203
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES					
Edf -Eau - Gaz	13 994	11 749			
Fourn.entretien et petit équip.	3 369	3 074			
Fournitures administratives	2 635	1 955			
Sous traitance ménage	12 269	6 343			
Locations immobilières	216 707	213 317	RESSOURCES PROPRES		
Location nouveau standard	4 752	4 752			
Locations machine à affranchir	472	258			
Locations copieur GRENKE	4 740	4 896	ADHESIONS	31 132	31 628
Entretien et réparations	1 285	2 108	HARMONISATIONS	8 700	11 397
Entretien et réparations s/biens immobiliers	606	0	DONS ANONYMES	32 532	17 484
Maintenance	1 127	1 143	FETES ET MANIFESTATIONS	173 260	60 18
Maintenance copieur 7425 JNH	744	877	VIBRATIONS EXPERIMENTALES	247	291
Maintenance instal. téléphonique	751	1 340	CHARITE MARCHÉ DE NOEL	697	0
Assurances	15 456	16 053	CHANTS DE L AME	580	0
Cotisations	13 104	12 768		527 147	351 472
Documentation générale	206	207		527 689	351 674
Honoraires	5 510	4 696			
Divers argus presse etc...	306	672	SUBVENTIONS		0
Affiches SOS ECOUTE	1 392	0	AUTRES PRODUITS		
Livres	3 270	2 790	DONS INTERET GENERAL	11 873	46 195
Voyages et déplacements		189	TRANSFERT DE CHARGES	16 632	12 238
Publication journal officiel	50	0		28 505	58 433
Fêtes et Manifestations	151 220	7 502			
Téléphone	13 776	17 795			
Internet	2 538	1 869			
Timbres	2 519	4 320			
Services bancaires	537	644			
	473 335	321 319			
IMPOTS ET TAXES					
Formation continue	232	217			
Taxe d'habitation - ordures mén.	12 980	12 325			
	13 212	12 541			
CHARGES DE PERSONNEL					
Salaires	42 185	39 363			
carte orange	451	451			
Charges sociales	15 258	14 371			
Médecine du travail	84	84			
Provision congés payés	-474	1 336			
	57 504	55 605			
Charges diverses de gestion		16			
Dotations aux amortissements	1 432	999			
Dotations aux provisions	7 380	7 380			
Intérêts bancaires	346	290	PRODUITS FINANCIERS	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 510	670	PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 613	2 056
TOTAL DES CHARGES	556 720	398 819	TOTAL DES PRODUITS	563 807	412 164
RESULTATS	7 087	13 345			
TOTAL GENERAL	563 807	412 164		563 807	412 164

ASSOCIATION ŒUVRE DE LA COMMUNAUTE INVITATION A LA VIE

ANNEXE

La présente annexe aux comptes annuels de l'exercice de 12 mois clos le 31 Décembre 2020 comporte les éléments d'informations complémentaires au bilan dont le total s'établit à 109 784 € et au compte de résultat qui se solde par un excédent de 13 345 € de façon que l'ensemble de ces documents donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

Ces informations sont présentées selon le plan suivant :

- NOTE 1 - Règles et méthodes comptables appliquées
- NOTE 2 - Actif immobilisé
- NOTE 3 - Réserves et Provisions
- NOTE 4 - Comptes de régularisation
- NOTE 5 - Produits à recevoir et transferts de charges
- NOTE 6 - Charges à payer
- NOTE 7 - Autres Informations

NOTE 1 = REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les principes d'évaluation retenus pour l'établissement du bilan et du compte de résultat sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires applicables en France.

La première application de l'ANC 2018-06 à compter du 1^{er} janvier 2020 a eu pour impact le reclassement des adhésions imputés en 701 au compte 756 Cotisations.

Les principales méthodes appliquées sont les suivantes :

1 - Immobilisations incorporelles :

L'association n'a pas d'actif incorporel.

2 - Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont inscrites pour leur valeur historique.

L'amortissement pour dépréciation est calculé selon le mode linéaire.

Les principales durées d'utilisation retenues sont :

- installations, agencements, aménagements	10 ans
- matériel	5 ans
- matériel de bureau et informatique, mobilier	4 à 10 ans

3 - Immobilisations financières :

Les immobilisations financières sont inscrites au bilan, au coût d'acquisition.

4 - Comptes clients :

Les créances clients sont inscrites pour leur montant brut. Une provision pour dépréciation est constituée, le cas échéant en fonction des probabilités de non - recouvrement.

5 - Comptes de régularisation :

Les comptes de régularisation actif représentent les charges imputables aux exercices prochains.

Les comptes de régularisation passif représentent les produits constatés d'avance.

6 - Fonds associatifs :

Conformément aux statuts les résultats des exercices annuels sont affectés en "Report à Nouveau".

NOTE 2 = ACTIF IMMOBILISE

Les mouvements de l'exercice sont résumés dans les tableaux ci-après :

<u>IMMOBILISATIONS</u>	<u>Montant initial</u>	<u>Acquisitions</u>	<u>Sorties</u>	<u>Montant final</u>
Matériel	1 009			1 009
Installations générales	21 000			21 000
Matériel bureau & informat.	29 389			29 389
Mobilier	9 251			9 251
Titre participation IVI	100			100
Dépôts et cautions	26 166	1750		27 916
	<u>86 915</u>	<u>1750</u>		<u>88 665</u>

<u>AMORTISSEMENTS</u>	<u>Montant initial</u>	<u>Dotations</u>	<u>Reprises</u>	<u>Montant final</u>
Matériel	1 009			1 009
Installations générales	20 133	867		21 000
Matériel bureau & inform	28 696	132		28 828
Mobilier	9 252			9 252
	<u>59 090</u>	<u>999</u>		<u>60088</u>

NOTE 3 = RÉSERVES & PROVISIONS

Le tableau ci-dessous résume les mouvements de l'exercice relatifs à l'ensemble des réserves et provisions constituées par l'Association.

	<u>Montant Initial</u>	<u>Dotations</u>	<u>Reprises</u>	<u>Montant Final</u>
<u>REPORT A NOUVEAU</u>	64 974	7 087		72 061

NOTE 4 = COMPTES DE REGULARISATION

ACTIF = CHARGES COMPTABILISÉES D'AVANCE :

Report Noel 2020:	6 791
Divers :	1 646

PASSIF = PRODUITS COMPTABILISÉS D'AVANCE :

Adhésions 2021 :	2 726
------------------	-------

NOTE 5 = PRODUITS À RECEVOIR ET TRANSFERTS DE CHARGES

PRODUITS A RECEVOIR

Adhésions, recettes 2020	2 893
Autres	1 042

TRANSFERT DE CHARGES

Répartition charges 2020 IVI Internationale	12 233
Autres	5

NOTE 6 = NATURE DES CHARGES A PAYER

- <u>PERSONNEL</u> :	- Provisions congés payés	6 493
	- Charges s/provisions congés payés	2 505
- <u>DIVERS</u> :	- Factures non parvenues	8 841

NOTE 7 = AUTRES INFORMATIONS

Un redressement fiscal antérieur est en cours de paiement, le versement mensuel de 615 € est enregistré dans un compte de créance sur l'Etat, l'augmentation de cette créance fait l'objet d'une provision annuelle pour perte pour la somme de 7 380 €. Le montant de la dette fiscale restant à payer s'élève à 243 688 € en principal et à 177 790 € en pénalités (information obtenue du SIE de Boulogne en 2017).

Création d'une filiale en janvier 2018 : IVI DIFFUSION au capital de 100 € entièrement souscrit par notre association. Cette entité a repris l'activité commerciale de notre association : les stocks 31/12/2017 ont été vendus pour un montant global de 11 050 €. La filiale a réalisé un résultat de + 60.58€ au 31/12/2020 et des recettes pour un montant de 5 873€.

La crise sanitaire n'a pas eu d'impact significatif sur la situation financière de l'association. Les activités ont été reportées ou réduites en 2020 notamment les fêtes et manifestations.

Selon approbation du conseil d'administration du 16 décembre 2020, il a été décidé de transférer le siège social de l' Association au 19 boulevard Champfleury à AVIGNON.